

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W19-491846

ND: 35599

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13139

Société :

RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ABTOUG LIMA BERNACHE

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0663 298225

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

BAHADT

Nom et prénom du malade :

I KRAM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dr. Imane Hatim

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 23/10/18

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/07/05			250,00	INP :  Dr. Imane HANafi Gynécologie - Obstétrique Hôpital Chérif Ben Ali - Sfax - Tunisie

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LES IRISSES SARL 184, Bd d'Anta Angle Rue Molière - Casablanca Taxe Professionnelle: 35621913 P.C. 250-221-17-12-58842	29/12/2023	329.10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

مصحة الميسرة

CLINIQUE AL MASSIRA

Clinique Al Massira



de 29/07/2020

Mme Bahadie Hatim
Dr. Imane Hatim

Gynécologie - Obstétrique
Driss El Hadi Cité Djemaa

Tel: 05 22 555 000 - Casablanca

15 nos flv

1) Famose by : ssachet x 2 j / 10 j

16.62) M (SV)

(S.P.)

2) Betadine Rouge.

35.05) NR (SV)

STU x 3 j

3) Acarine against 2 x (S.P.)

41.75) NR (SV) Bule x 3 j.

4) Madecassal poudre

34.05) flv

D atop x 3 j

5) Acarine spray

14.40) flv (SV) D cas x 3 j

6) Deltiphar spray by.

7) Tardylpha spray

Dr. Imane Hatim
Gynécologie - Obstétrique
135 Bd. d'Anfa Cité Djemaa
Tel: 05 22 555 000 - Casablanca / 2 mois

289.00

5, Rue Ahmed MOKRI (Hauteur 158 Bd. d'Anfa) - Casablanca

Tél. : 05 22 39 40 41 (6 L.G) - Fax : 05 22 39 14 15

PHARMACIE LES IRISSES SARL
164, Bd. d'Anfa Angle Rue
Moléculaire Casablanca
Taxe Professionnelle : 35621913
R.C: 2504271 F: 40456642

420

8) Desinett des lez jis

⑤ Agent ~~view~~ ~~manuscript~~

329.1⁵

RnV: das hängt

PHARMACIE LES PRISSES SARL
164 Bd d'Alzette, Luxembourg
Télé: 2503271, Fax: 35621913
Professeur Casabianca
P.C. 40456642